

On procéda ensuite, par scrutin, à l'élection des officiers pour l'année courante, et le résultat fut comme suit :

- M. C. J. L. Lafrance, président.
- M. C. Dion, vice-président.
- M. N. Lacasse, secrétaire.
- M. B. Pelletier, trésorier.
- Et MM. F. E. Juneau, F. X. Toussaint, J. Donelly, C. Dufresne, J. B. Cloutier, J. Létourneau, G. Labonté, J. B. Dugal et L. Roy, conseillers.

M. J. Deguise, élève académicien de l'École Normale Laval, continua le cours de physique commencé par M. le Principal J. Langevin.

M. Napoléon Lacasse commença un cours sur l'enseignement des différentes branches d'instruction, et traita à cette séance, d'une manière toute spéciale, de l'enseignement de la lecture.

MM. C. J. L. Lafrance et B. Pelletier, donnaient chacun une lecture sur le sujet de discussion proposé à la dernière séance, savoir : " Si les punitions corporelles doivent être abolies, et jusqu'à quel point elle peuvent être remplacées par d'autres punitions."

M. le Principal J. Langevin, résuma ainsi les opinions émises sur le sujet précité :

I.—Les punitions corporelles doivent-elles être abolies ?

Rép. Non, parce que, 1o. Dieu nous en donne l'exemple, en les employant lui-même à l'égard des hommes ;

2o. L'enfant étant composé de deux substances, on peut agir sur l'une et l'autre pour l'élever.

3o. L'instituteur remplace les parents ; or, l'Esprit-Saint dit que " le père qui épargne la verge à son fils, montre qu'il le hait."

II.—Les objections que l'on fait aux punitions corporelles, ne s'appliquent qu'à l'abus que quelques-uns en font. On doit donc, en en faisant usage :

1o. Les employer le plus rarement possible, comme un moyen extrême, et seulement lorsque tous les autres ne peuvent plus produire d'effet ; autrement les enfants s'y accoutumeraient, et viendraient à n'en faire presque aucun cas.

2o. En user avec une grande modération et sans colère : ne frapper que dans les mains, avec une bande de cuir, qu'un petit nombre de fois, et avoir en vue d'exciter plutôt la sensibilité du cœur que celle de la peau.

3o. Ne jamais donner des punitions qui puissent nuire à la santé des élèves, ou offenser la décence.

Avec ces précautions, on ne sera pas exposé à l'acensation d'avilir ou d'abrutir les enfants.

III.—" Jusqu'à quel point les punitions corporelles peuvent-elles être remplacées par d'autres punitions ?"

Rép. Elles peuvent être presque toujours avantageusement remplacées par d'autres punitions, par les moyens suivants :

1o. Chez l'instituteur, gravité et modération dans les paroles.

2o. Se faire aimer et respecter des enfants ;

3o. Employer, pour les punitions, une gradation lente et soutenue : d'abord un simple regard, un simple signe ; puis avertissements particuliers ; reproches généraux ; menace de nommer le coupable ; ensuite réprimande publique ; privation de bons points, de récompenses, de marques de distinction, de témoignages d'estime ou de confiance, de bonnes places ; enfin, mauvais points, rapport défavorable au curé, aux commissaires, aux parents ; place à part ; devoirs extraordinaires ; obligation de rester à étudier après les classes, ou des jours de congé ; inscription au *tableau noir*, ou de *déshonneur*.

Il faut cependant toujours faire entrevoir au coupable la possibilité et la facilité de se corriger et de se réhabiliter, et même lui en inspirer le désir.

M. F. X. Toussaint, secondé par M. F. E. Juneau, proposa et il fut

Résolu—Que cette conférence a appris avec un sensible regret la mort de M. le Professeur E. de Fenouillet qui, depuis l'existence de cette association, en avait suivi toutes les séances avec beaucoup de régularité.

M. G. Labonté, secondé par M. F. X. Toussaint, proposa et il fut Résolu—Que cette conférence offre ses remerciements aux officiers sortant de charge.

M. J. B. Cloutier, secondé par M. S. Rivin, proposa et il fut

Résolu—Que les mots " six semaines " soient remplacés par les mots " quatre mois " dans le règlement qui a rapport au prêt des livres de la bibliothèque des instituteurs.

Puis M. l'Inspecteur P. M. Bardy adressa la parole à l'assemblée et félicita MM. les *lecteurs* de s'être habilement acquittés de leur tâche respective, et dit qu'il s'estimait heureux de partager en tout les opinions émises au sujet des punitions corporelles dans les écoles.

M. G. Labonté proposa, pour sujet de discussion à la prochaine assemblée, la question suivante : " Quelle est le meilleur moyen d'assurer le paiement régulier du salaire des instituteurs sous le contrôle des commissaires."

Et l'assemblée s'ajourna au dernier samedi de janvier prochain.

NAPOLÉON LACASSE,  
Secrétaire.

Revue Bibliographique.

*The Teacher and the Parent*, par M. Charles Northend, Surintendant des Ecoles Communes de l'Etat de Massachusetts. New York, 1856.

(Suite et Fin.)

Après avoir parlé de l'instituteur, de la responsabilité qu'il assume en se chargeant de l'éducation de l'enfance, et de ses nombreux devoirs, M. Northend passe ensuite en revue ceux des parents. Les dernières pages de son livre sont consacrées à l'examen minutieux qu'il en fait. " Ils sont terribles, dit-il, de les accomplir exactement, s'ils ne veulent pas que les travaux du maître restent infructueux." Mais, comme tout ce que l'on a dit de ce dernier peut également s'appliquer aux pères, aux mères, aux tuteurs, etc., nous nous abstenons d'entrer dans de nouveaux détails à ce sujet ; il serait, d'ailleurs, oiseux de faire observer, parce que chacun le comprend parfaitement, qu'en ce qui concerne l'éducation des enfants, le maître a absolument besoin du concours des parents. Le moindre sentiment d'indifférence de leur part au sujet de l'école serait promptement remarqué, et comme l'esprit de l'enfant ressemble au miroir qui reçoit et reflète les objets qui l'environnent, il s'ensuivrait qu'il y viendrait avec ce même sentiment d'indifférence que, sans le vouloir probablement, ils lui auraient inculqué, et souvent même avec des pensées d'insubordination, s'il s'apercevait que l'on manifeste peu d'égards pour la personne chargée de lui donner l'instruction. L'aide efficace des parents est donc avant tout nécessaire au progrès de l'école.

Obligés de veiller à ce qu'ils profitent des leçons qu'on leur donne, ils sont également tenus de voir à ce que rien, dans le local où ils se réunissent, ne puisse nuire à la santé des enfants, et, de plus, à ce que son apparence extérieure et intérieure n'ait rien qui soit de nature à les en dégoûter. Il est, cependant, des personnes qui prétendent à tort et souvent dans un but d'économie blâmable, que les vieilles maisons d'école où ils ont reçu l'instruction peuvent pareillement abriter leurs enfants. Que ces maisons tombent en ruine par leur négligence ; qu'on y entasse chaque jour soixante ou quatre-vingts élèves, quand elles n'en peuvent renfermer que quarante au plus ; qu'elles soient humides l'été, à cause de leur position, chauffées outre mesure quand viennent les froids rigoureux de l'hiver ; que la maladie laisse fréquemment des vides déplorables sur les bancs de la classe, on s'inquiète fort peu de tout cela, pourvu que l'on économise. Mais une pareille conduite, de la part de certains parents, est de l'inhumanité et souvent un véritable crime. Quoi ! nous n'épargnons ni soins ni dépenses pour élever aux arts, au commerce, à l'industrie, de somptueux monuments ! rien ne nous coûte dès qu'il s'agit de perfectionner les instruments qui nous sont utiles aux champs ou à l'atelier, et nous nous refusons à améliorer, à réparer, à embellir nos maisons d'école !

Il est constant qu'un grand nombre d'enfants reviennent, dès le premier jour, avec un profond sentiment de répulsion et même avec peur, d'une école où tout est sombre et délabré, où de rares ouvertures ne donnent qu'un air insuffisant à leurs poumons, où rien, enfin, ne leur rappelle le bien-être qu'ils éprouvent sous le toit paternel. Dans nos précédents articles sur l'architecture des écoles, nous avons dit combien il était important que les sites de maisons d'école fussent avantageusement choisis et placés, combien il était désirable qu'elles pussent plaire à l'enfant et surtout que les appartements en fussent disposés de telle sorte qu'ils n'y souffrirent jamais du manque de lumière et qu'un air pur et frais y circulât en tout temps. Nous appelons de nouveau l'attention du lecteur sur les préceptes que nous avons donnés à ce sujet, avec la certitude qu'ils ne sauront manquer d'être utiles.

Que les parents se gardent bien d'envoyer trop tôt leurs enfants à l'école. Il en est cependant qui, dès que leurs fils ou leurs filles commencent à balbutier, s'imaginent qu'ils doivent leur mettre un alphabet à la main ou les soumettre à une discipline peu faite pour un âge aussi tendre. En cela ils se trompent étrangement. Qu'on leur donne donc au moins le temps d'apprendre à parler et à mettre